

Les sociétés matrilineaires

Les Trobriandais vivent dans l'est de la Nouvelle-Guinée ; ils ont été étudiés par Malinowski dans ses *Argonautes du Pacifique occidental*. Ils pratiquent l'échange de colliers et d'autres produits dans la kula.

Chaque homme ou femme appartient au clan de son ancêtre. L'ancêtre est féminine et les descendants disposent d'un droit de résidence. Les femmes pratiquent la magie, elle transmettent la filiation ; la société est matrilineaire.

L'unité importante est le sous-clan auquel on appartient toute la vie. La chefferie est transmise selon le droit d'aînesse : fils aîné, puis les cadets, enfin le fils aîné de la sœur aînée.

Au point de vue mariage, il y a exogamie du sous-clan et mariage endogame pour la résidence. Le village est habité par plusieurs sous-clans ; la chefferie est assurée par les plus anciens. Le mariage préférentiel est celui de la cousine croisée patrilatérale : La fille de la sœur du père. Cela permet au père de préserver une part de l'héritage à son fils. Seuls les chefs ont plusieurs femmes.

L'unité familiale est la femme et ses enfants. L'oncle maternel a autorité sur les enfants de sa sœur. Compte tenu de cette situation, il n'y a pas de complexe d'oedipe freudien. Le père biologique est le partenaire sexuel de la femme. La femme est fécondée par un esprit enfant qui est envoyé par l'esprit ancestral de son sous-clan. L'enfant reçoit un nom à la fois de sa mère et de son père. Lorsqu'il sera sevré, l'enfant sera élevé par son père, mais c'est son oncle (frère de sa mère) qui a autorité sur lui. Il lui apportera les connaissances techniques nécessaires à la vie. Il y a, pour un homme, une contradiction fondamentale dans le fait qu'il élève ses enfants, mais n'a aucune autorité sur eux ; ils lui échappent de ce point de vue ; d'autre part, lors de l'héritage, il devra transmettre ses biens aux enfants de sa sœur. Il ne peut transmettre les biens du clan à ses enfants, car ces biens sortiraient du clan étant donné que la société est matrilineaire, c'est-à-dire que l'héritage et la dévolution des biens passe par les femmes.

La résidence est souvent avunculocale. La femme va vivre avec son mari dans le village de son oncle maternel (frère de la sœur). Dans cette société, l'homme perd ses enfants mais récupère ceux de sa sœur. La femme ne vit jamais sur les terres de son clan, puisqu'elle suit son mari. Les hommes livrent à leur sœur une partie des ignames qu'ils ont cultivés car elle possède néanmoins les droits sur les terres où elle n'habite pas.

Le pouvoir politique est soit au niveau de la chefferie ; celle-ci se transmet par la naissance ; le Big Man peut aussi détenir une part du pouvoir politique. Le Big Man est celui qui a su se constituer une clientèle, mais il ne peut transmettre son pouvoir à sa descendance, car le pouvoir qu'il détient est fluctuant et dépend de la manière dont il entretient la clientèle.

Le système trobriandais se caractérise par une grande souplesse dans le système de résidence. D'autre part, les fils distinguent entre usufruit et possession des terres. Les fils ont tendance à résider près de leur père. Cela signifie qu'il n'y a pas de complexe d'Oedipe ; ce rapport mis en lumière par Freud n'est valable que dans les sociétés occidentales et repose plus sur un rapport d'autorité. Les rapports frère/sœur sont marqués de nombreux interdits ;

Le rituel du mariage a été étudié par Wiener dans *La richesse des femmes ou comment l'esprit vient aux hommes*. Aux environs de quinze ans les garçons vont vivre dans les maisons de célibataires. Ils ont des relations sexuelles libres mais doivent rester cachés. Lorsqu'elles sont découvertes, il y a mariage. Le mariage est sanctionné par un échange de biens : la famille de l'homme donne des haches de pierre, des parures, des poteries ; un ensemble de biens de valeur. La famille de la femme donne des ignames. C'est un échange de

biens différés qui peut durer plusieurs mois et dans lequel s'articule un système de dons et de contre-dons. Le mariage est consommé lorsque l'échange des biens est terminé. A partir de ce moment, les repas sont pris en commun par l'homme et la femme. Ces repas seront de nouveaux pris isolément à partir du moment où des tiers (amis, enfants, etc.) seront présents.

Le divorce est fréquent. La femme quitte son mari et retourne dans sa famille. Elle prend avec elle ses enfants. L'homme lui envoie des cadeaux comme signe de demande de retour. Si elle les accepte, elle est tenue de rejoindre son mari. Si elle veut se remarier, son nouveau mari doit payer une compensation à son ancien mari et faire un cadeau à sa famille.